



En Pays Loire Touraine

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET 1000 PREMIERS JOURS EN PAYS LOIRE TOURAINNE

LANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR UN REFERENT PARCOURS EN PERINATALITE

Le Référent Parcours en Périnatalité (RÉPAP) – une nouvelle forme d'accompagnement testée au sein du Pays Loire Touraine dans le cadre du projet des 1000 premiers jours

Est proposé aux femmes enceintes, et domiciliées dans l'une des 55 communes du Pays Loire Touraine, un accompagnement personnalisé par un référent parcours en périnatalité, en sus du suivi prénatal et postnatal habituel.

Le dispositif « RéPAP » est une « expérimentation » lancée pour 18 mois à l'initiative du Ministère des Solidarités et de la Santé. Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018 permettant de tester de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement innovants. Ce dispositif fait partie des actions identifiées dans le rapport « Les 1 000 premiers jours » de l'enfant. Il s'agit de proposer aux femmes enceintes, et jusqu'aux 3 mois de l'enfant, un accompagnement personnalisé par un référent, en plus du suivi habituel de la grossesse, pour mieux vivre la grossesse et l'arrivée du bébé.

Le Pays Loire Touraine est l'un des quatre territoires « expérimentateurs » français identifiés pour tester cette nouvelle prestation. Le dispositif a débuté fin janvier 2022. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'équipe de coordination au 02.47.23.31.08 ou à l'adresse suivante : 1000joursplt@chicacr.fr.



Le Pays Loire Touraine compte 55 communes regroupées en 4 communautés de communes :

- Communauté de Communes du Castelnorandais
- Communauté de communes Touraine Est Vallées
- Communauté de Communes du Val d'Amboise
- Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

Le Référent Parcours Périnatalité, un accompagnement du début de la grossesse jusqu'aux 3 mois de l'enfant

Les travaux menés par la commission des « 1000 premiers jours » lancée en septembre 2019 par le Président de la République, Emmanuel MACRON, et présidée par Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, ont mis en évidence qu'au cours des 1000 premiers jours, la période de la grossesse, de l'accouchement et des premiers mois de vie de l'enfant est particulièrement cruciale car fragile. Le suivi pré et post-natal doit être décloisonné afin d'offrir un parcours cohérent et adapté aux besoins de la mère, du couple et de l'enfant qui, souvent pris en charge à chaque étape par des professionnels différents, peuvent éprouver des difficultés à trouver des réponses à leurs questions ou être confrontés à des discours parfois différents.

Durant cette période déterminante pour le développement de l'enfant et de la santé globale de l'adulte qu'il deviendra, l'« expérimentation » consiste à proposer à toutes les femmes enceintes qui le souhaitent un accompagnement personnalisé et gradué par un professionnel gravitant dans le champ de la périnatalité. Cet accompagnement par le RéPAP débute dès le début de la grossesse et s'achève à la fin du troisième mois de l'enfant, en complémentarité et en coordination avec les autres professionnels intervenant auprès de la femme et du couple.

Le RéPAP sera ainsi l'interlocuteur privilégié de la femme et du couple ainsi que des professionnels hospitaliers, libéraux et/ou des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile * (PMI) du Conseil départemental intervenant lors de la grossesse et des premiers mois de vie de l'enfant, qu'ils soient professionnels des champs somatique, psychique ou social. Ce référent, qui s'assurera de la continuité du parcours ante et post-natal, contribuera ainsi à limiter les ruptures de suivi dans la prise en charge, qui peuvent s'avérer particulièrement néfastes pour l'enfant et la mère. Il pourra répondre à l'ensemble des interrogations de la femme ou du couple, qui sont souvent nombreuses lors de l'arrivée d'un enfant.

* au sein des Maisons Départementales de la Solidarité, la Protection Maternelle et Infantile est un service de santé publique universel et gratuit géré par le Conseil départemental qui exerce une mission prioritaire de prévention, d'éducation à la santé, d'accompagnement et de soutien parental.

Le Pays Loire Touraine, un territoire déjà très investi dans la mise en place du projet des « 1000 premiers jours »

Le Pays Loire Touraine a été retenu pour tester ce nouveau dispositif en raison de l'implication préexistante des professionnels du territoire et des synergies déjà déployées autour de la thématique des 1000 premiers jours.

Suite aux recommandations du rapport de la commission des 1000 premiers jours, un collectif d'acteurs engagés issus du champ médical, médico-social, social s'est créé sur le Pays Loire Touraine du département de l'Indre et Loire. Il vise à lutter contre les inégalités de destin dès le plus jeune âge en développant une politique publique locale en faveur des 1000 premiers jours, dans une démarche d'innovation et d'investissement social sur le Pays Loire Touraine.

Le Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise – Château-Renault (et notamment la maison périnatale), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) d'Indre-et-Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire ainsi que le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Loire Touraine assurent le pilotage opérationnel du projet, aux côtés des professionnels libéraux et des membres du collectif, et bénéficient de l'accompagnement de la Direction Générale de la Santé (DGS) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre Val de Loire pour sa mise en œuvre. Les premières inclusions de femmes enceintes en Pays Loire Touraine ont eu lieu fin janvier 2022.

Concrètement, comment et auprès de qui intervient le RÉPAP ?

Qui sont les RÉPAP ?

Les sages-femmes libérales et hospitalières du territoire, la sage-femme et les puéricultrices de la PMI se sont déjà portés volontaires pour être RÉPAP. D'autres professionnels (du secteur sanitaire, social ou médico-social) peuvent également rejoindre l'« expérimentation » à condition de disposer d'une formation et/ou d'une expérience confirmée dans le champ de la périnatalité. Les demandes de participation doivent être adressées à l'équipe de coordination du projet située au Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise – Château-Renault (maison périnatale, site d'Amboise). Par ailleurs, tout professionnel de la périnatalité peut adresser les femmes éligibles vers un RÉPAP en l'orientant vers l'équipe de coordination du dispositif.

Qui peut bénéficier d'un accompagnement RÉPAP et comment se déroule le parcours ?

Le dispositif s'adresse à toutes les femmes enceintes de moins de 7 mois, résidant au sein de l'une des 55 communes du Pays Loire Touraine. L'entretien prénatal précoce est un moment privilégié, mais non exclusif, d'information sur la possibilité de bénéficier du dispositif. Le RÉPAP est choisi par la femme enceinte parmi les professionnels participants au dispositif. Il peut s'agir du même professionnel de santé qui suit la grossesse (s'il fait partie de la liste des RÉPAP volontaires) ou d'un autre professionnel.

Tout au long du parcours, le RÉPAP réalise 4 entretiens avec la femme enceinte pour l'aider à bien vivre sa grossesse et l'arrivée de son enfant : le premier après l'inclusion, le deuxième au 8^e mois de grossesse, le troisième 15 jours après l'accouchement et le dernier au cours du 3^{ème} mois de l'enfant.

Il garantit également une disponibilité téléphonique tout au long de la période et assure la coordination entre les différents professionnels intervenant auprès de la femme.

Si des critères de vulnérabilité - notamment socio-économiques, psychologiques, relevant du handicap et/ou des addictions - sont repérés, la femme pourra bénéficier d'un accompagnement renforcé (3 heures supplémentaires sous forme de temps de coordination et/ou d'entretiens).

Ces interventions du RÉPAP sont financées par le Fonds pour l'Innovation du Système de Santé (FISS), sans aucune participation financière des femmes bénéficiaires. A l'issue de l'expérimentation, les résultats obtenus seront évalués par un évaluateur externe afin d'éclairer le Ministère et l'Assurance maladie sur son éventuelle extension à l'ensemble du territoire national.

Pour de plus amples informations, contacter l'équipe de coordination au 02.47.23.31.08 ou à l'adresse suivante : 1000joursplt@chicacr.fr

